



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle  
GAZEL

Nombre de conseillers : **ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Maguelone GUIBERT, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Karine HAUMAITRE, Frédéric LAUR, Lisa SUDRE,

En exercice.....35  
Présents.....28  
Votants.....32

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame BACHELET**

**Délibération numéro :**  
**2022/093**  
**Budget Production**  
**d'Énergie**  
**Photovoltaïque :**  
**Décision Budgétaire**  
**Modificative n° 2**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 9 juin 2022, que la convocation du conseil avait été établie le mercredi 1er juin 2022  
La Maire

**ETAIENT EXCUSES** : Thierry PEREZ-LAFONT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Maguelone GUIBERT, Sophie TARROUX, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

**PROCURATIONS** : Thierry PEREZ-LAFONT pouvoir à Madame la Maire, Charlie MEDEIROS pouvoir à Jean-Pierre MAS, Sophie TARROUX pouvoir à Corinne COMPAN, Daniel DIAZ pouvoir à Alain NAYRAC,

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11, L.2311-5 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération n° 2021/063 du 18 mars 2021 relative à la création du budget de production d'énergie photovoltaïque en comptabilité M4, géré hors taxe, et au vote du budget 2021 ;

Vu la délibération n° 2021/188 du conseil municipal en date du 23 septembre 2021 approuvant le projet d'équipement photovoltaïque de toiture des bâtiments publics, l'adhésion au groupement de commande, coordonné par le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses pour l'équipement des bâtiments publics de la commune et autorisant Madame la Maire ou son représentant délégué à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes définissant les modalités techniques et financières ainsi que les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes et leurs avenants éventuels

et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

Vu la délibération n° 2021/236 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 de la ville de Millau ;

Vu la délibération n° 2022/039 du conseil municipal en date du 07 avril 2022 approuvant la décision budgétaire modificative n° 1 du budget de production d'Energie Photovoltaïque qui a repris les résultats de l'exercice 2021 et inscrit des crédits complémentaires sur le poste maintenance des installations ;

Vu l'avis favorable de la Commission municipale des finances du 17 mai 2022,

Considérant l'étude de potentiel photovoltaïque réalisée par le Parc Naturel Régional des Grands Causses en mars 2022 notamment pour le site de la cuisine centrale ;

Considérant que ce site présente un potentiel photovoltaïque très intéressant en autoconsommation et vente de surplus ;

Considérant que le scénario 2 proposant une puissance de 128,70 kWc au lieu de 99,84 kWc de puissance prévue initialement au projet, permettrait à la fois de :

- produire quasiment autant d'électricité que celle consommée (taux de couverture estimé à 93%),
- de réduire d'environ 28% la facture d'électricité et donc les dépenses budgétaires liées au poste énergie,
- d'optimiser les recettes via la vente du surplus sur le réseau,

Considérant que la présente décision budgétaire modificative n° 2 de l'exercice 2022 du budget Production d'Energie Photovoltaïque intègre à la fois :

- un complément de crédit à hauteur de 11 000 euros HT relatif au coût lié à l'augmentation de la puissance des panneaux qui seront installés sur le site de la cuisine centrale en optant pour la version maximaliste à 128 kWc, financé par un complément d'emprunt ;
- des crédits pour frais financiers pour un montant de 650 euros ;

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

**SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES ET RECETTES**

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	DM2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	<b>DEPENSES</b>			
<b>011</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 147,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	61558 : Autres biens mobiliers	4 037,43		0,00
	611 : Prestations de services	400,00		
	627 : Frais bancaires	200,00		
	63513 : autres impôts locaux	510,00		
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	658 : Charges diverses de gestion courante			
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1 383,00</b>	<b>650,00</b>	<b>650,00</b>
	66111 : Intérêts des emprunts et dettes	1 383,00		
	66112 : Intérêts courus non échus			
	6615 : Intérêts comptes courants et dépôts		450,00	450,00
	6688 : Autres		200,00	200,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	6711: Autres charges exceptionnelles			
<b>042</b>	<b>Op. d'ordre de transf. Entre sections</b>	<b>17 544,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	6811 : dot. Amort. Immo. Incorp. & corp.	17 544,00		
	6812 : dot. Amort. Charges à répartir			
<b>006</b>	<b>Autofin. Compl. de la section d'investis.</b>			
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>3 109,00</b>	<b>-650,00</b>	<b>-650,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>27 183,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>			
<b>70</b>	<b>Ventes</b>	<b>25 882,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	701 : ventes de produits finis et intermédiaires	25 882,00		
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	757 : redev versées par fermiers et concession.			
	7588 : autres			
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	778 : autres produits exceptionnels			
<b>042</b>	<b>Op. d'ordre de transf. Entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	777 : Amortissement de subventions			
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 882,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Excédents antérieurs reportés</b>	<b>1 301,43</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES DE LA SECTION</b>	<b>27 183,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BP + DM	DM2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	<b>DEPENSES</b>			
001	Excédent reporté	542,38		0,00
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	0,00	0,00	0,00
	139111 : amortissement subvention			
	13918 : Autres subventions d'équipement			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc. Tva			
16	Emprunts et dettes assimilés	13 710,00	11 000,00	11 000,00
	1641 : Amortissement emprunts CDC	13 710,00	11 000,00	11 000,00
	1688 : ICNE			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
	2031 : Frais d'études			0,00
	2051 : brevets licences et logiciels			
21	Immobilisations corporelles	94 263,40	0,00	0,00
	2111 : terrains nus			
	2153 : installation à caractère spécifique	94 263,40		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	2315 : Instal, matériel et outillage technique			0,00
	2388 : Autres immobilisations corporelles			
26	Participations, créances rattac. A des part.	0,00	0,00	0,00
	266 : Autres formes de participations			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>108 515,78</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
	<b>RECETTES</b>			
001	Excédent reporté			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	805,78	0,00	0,00
	10682 : Réserves			
	1068 : Autres réserves	805,78		
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
	1318 : subv equip agence de l'eau			
16	Emprunts et dettes assimilés	87 057,00	11 650,00	11 650,00
	1641 : Amortissement emprunts	87 057,00	11 650,00	11 650,00
	1688 : ICNE			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	21531 : réseaux d'adduction d'eau			
	2313 : Constructions			
27	Autres Immobilisations Financières	0,00	0,00	0,00
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc tva			
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	17 544,00	0,00	0,00
	2801 : Amort.immo.Corp. Frais d'Etablissee. 28051			
	281351 : Amortissement des réseaux	17 544,00		
	28153 : Installation à caractère spécifique			
	28154 : matériel industriel			
481	Charges à répartir sur plusieurs exerc.	0,00	0,00	0,00
	4818 : Charges à étaler			
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>105 406,78</b>	<b>11 650,00</b>	<b>11 650,00</b>
005	Autofinancement complémentaire			
021	Virement de la section de fonctionnement	3 109,00	-650,00	-650,00
	<b>TOTAL RECETTES DE LA SECTION</b>	<b>108 515,78</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**1. D'ADOPTER LA PRÉSENTE DÉCISION BUDGÉTAIRE  
MODIFICATIVE.**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.